

Interpréter une musique du monde de tradition orale

RS7502 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	133, 333v
Formacode(s)	45085, 45073, 45083, 44587
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/01/2026
Date d'échéance	28/01/2031

Certificateur(s)

DROM · SIRET : 43837869700025

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le domaine des musiques du monde de tradition orale, l'acquisition des compétences s'effectue au contact des grands maîtres de la tradition, généralement éloignés des lieux de diffusion de ces musiques sur les marchés occidentaux. Les musiciens résidant en France et jouant ces musiques ont constamment besoin de se perfectionner et de se ressourcer auprès de spécialistes du genre. La certification leur permet de monter en compétences sur les répertoires qu'ils interprètent ou d'en intégrer de nouveaux dans le respect des règles stylistiques qui leur sont propres. Elle répond à un besoin (voire une nécessité) de diversité culturelle, de défense des droits culturels sur le territoire ainsi que de préservation du patrimoine culturel immatériel dont relèvent ces esthétiques.

Les musiques du monde de tradition orale sont une composante forte des cultures traditionnelles du monde. Elles sont orales parce que non écrites ou peu écrites, et sont transmises par un apprentissage oral, c'est-à-dire par imitation, reproduction, et parfois utilisation d'un système d'analyse bien différent de celui de la musicologie occidentale. C'est notamment le cas pour les formes classiques ou savantes

qui, pour autant, n'emploient qu'assez rarement l'écriture. Elles peuvent être éventuellement modales, à savoir qu'elles ne suivent pas les règles harmoniques de la musique tonale (issues de la musique classique occidentale). Quelques exemples des musiques entrant dans ce champ : les musiques indiennes, ottomanes et arabes, celles des Balkans, du fest noz (inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco en 2012) La formation à ces musiques donne une place très importante à l'échange de type maître à disciple et à l'apprentissage en situation. Ce type de transmission est lui-même porteur d'une pensée artistique souvent différente de celle portée par la culture classique de l'Occident. A ce titre, Drom, qui œuvre à la connaissance des cultures du monde, a la volonté de prendre en compte, voire de privilégier l'accès à des modes alternatifs d'apprentissage dans le cadre de la certification proposée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 Reproduire les thèmes étudiés issus d'une musique du monde de tradition orale donnée

En restituant sur son instrument (ou vocalement), après un apprentissage oral, le rythme, le tempo, la structure des thèmes, la ligne mélodique, les intonations, le timbre vocal ou instrumental.

? Afin d'introduire des thèmes représentatifs de la tradition étudiée dans sa pratique musicale, son répertoire.

C2 Participer à un jeu collectif dans la tradition concernée

En occupant les rôles appropriés (accompagnant, meneur, improvisateur...) selon les modes de jeu caractéristiques d'une tradition orale donnée.

? En vue d'intégrer les thèmes de la tradition étudiée à une pratique d'orchestre et de diversifier ses modes de jeu collectif.

C3 Reproduire les techniques vocales ou instrumentales spécifiques de la tradition donnée

En mobilisant les caractéristiques sonores observables (émission du son, intonation, ornements, articulations,

détachés) issues de cette tradition.

? Dans le but d'enrichir son langage musical avec des éléments techniques propres à cette tradition.

C4 Adapter ces techniques à son instrument dans le cas où il n'est pas présent dans la tradition musicale concernée
En transposant les caractéristiques techniques (émission du son, intonation, ornements, articulations).

? Afin d'intégrer des éléments stylistiques propres à cette tradition dans une pratique instrumentale élargie.

C5 Utiliser des timbres vocaux et instrumentaux caractéristiques de la tradition musicale donnée

En ajustant l'émission du son, l'articulation et le placement vocal ou instrumental selon les codes stylistiques observés.

? En vue de restituer les subtilités de timbre propres à cette tradition dans une interprétation musicale fidèle.

C6 Pratiquer des formes rythmiques caractéristiques de la tradition musicale donnée

En ajustant le placement rythmique, les cycles, les accentuations et les phrasés.

?

Pour restituer les spécificités rythmiques de cette tradition dans une interprétation cohérente.

C7 Appliquer l'ornementation caractéristique de la tradition musicale donnée

En intégrant les ornements observés dans les modèles musicaux transmis oralement.

?

Afin de restituer les subtilités ornementales spécifiques à cette tradition.

C8 Appliquer des nuances caractéristiques d'une tradition musicale donnée

En modulant l'intensité, le timbre ou le phrasé selon les usages stylistiques observés.

? En vue de restituer les nuances propres à cette tradition.

C9 Pratiquer l'improvisation, ou les variations caractéristiques de la tradition musicale donnée

En improvisant à partir des structures rythmiques issues du répertoire étudié

? Dans le but de s'approprier les improvisations ou variations interprétées par les maîtres au service de son propos artistique

C10 Identifier les éléments stylistiques caractéristiques d'une tradition musicale orale donnée

En distinguant les particularités mélodiques, rythmiques du répertoire étudié.

? Afin de maîtriser l'esthétique propre à cette tradition musicale.

C11 Analyser un thème du répertoire issu de la tradition orale donnée

En utilisant ses propres mots et le vocabulaire approprié relatif à la tradition.

? Pour favoriser l'autonomie nécessaire à l'approfondissement de l'esthétique portée par la tradition orale donnée.

C12 Contextualiser les thèmes étudiés dans la tradition orale donnée

En décrivant les occasions de jeu, les aires culturelles où la tradition est présente, l'histoire de la tradition étudiée et son évolution dans le temps, les grands maîtres, les typologies d'interprètes et les modes de transmission.

? Afin d'accéder à d'autres manières de penser et de transmettre la musique inhérente à la culture de la tradition orale donnée.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pas de réglementations d'activité.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder au parcours de formation, le musicien doit être professionnel et disposer d'une année d'expérience professionnelle significative dans le champ du spectacle vivant et/ou de l'enseignement artistique.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour accéder aux épreuves certificatives, le musicien doit avoir participé au parcours certifiant.

Le parcours implique alors de participer à l'ensemble du dispositif qui permet de valider la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 membres comme suit :

- 2 représentants indépendants du secteur professionnel dont 1 employeur et 1 salarié
- 1 représentant interne du certificateur qui n'a pas de lien personnel ou professionnel avec le candidat

Base légale

Date de décision	28/01/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/01/2031
Date de dernière délivrance possible	27/07/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	3	—	—	—
2024	13	—	—	—
2023	15	—	—	—
2022	7	—	—	—
2021	20	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5156

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.drom-kba.eu/Certificat-Interpreter-une-musique-du-monde-de-tradition-orale.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7502/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 200 € – 1 925 €
Durée	30 – 35 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	8 400 €
Coût moyen par dossier	1 200 €

Durée moyenne	30 h
Période	06/2026 – 09/2026
France compétences	87 %
OPCO	13 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.